

### Les nouveautés

Comme chaque fin d'année, les instances régionales et nationales se sont réunies pour faire un point sur les budgets et les consommations de prestations du CGOS.

Cette année, une nouvelle règle de financement modifie le taux de contribution (de 1,50 % à 1,42 % de la masse salariale) des établissements et supprime le plafonnement de cotisation qui était limité à l'indice 489. Mesure que **SUD** revendiquait et attendait depuis très longtemps, pour abonder le budget du CGOS de manière équitable en fonction des revenus.

La baisse du taux de cotisation compensera le déplafonnement, le budget sera à priori semblable voire légèrement supérieur, mais pas autant que nous l'aurions souhaité.

On peut faire le constat **d'une forte progression en nombre et en coût de la prestation maladie (ASASM)**. Ceci est très inquiétant et révélateur d'une usure professionnelle, de conditions de travail très dégradées, dans un contexte de tension à l'embauche. Pour en ajouter une couche, le gouvernement nous annonce vouloir passer le délai de carence d'un à trois jours, payer à 90 %, comme s'il fallait faire culpabiliser et sanctionner les agents encore plus...

On constate également **une baisse des demandes de prestations de départ à la retraite**, conséquence de la contre-réforme des retraites imposée à coup de 49-3 par le gouvernement.

Pour l'année à venir, quelques nouveautés font leur apparition :

- Les nouveaux embauchés bénéficient automatiquement d'un numéro CGOS, Cependant, l'agent doit terminer les démarches sur le site du CGOS pour finaliser son inscription.
- Toutes les prestations seront accessibles dès le début janvier, il n'y aura plus d'étalement sur l'année. Comme certaines prestations ont une enveloppe budgétaire fermée, il faudra rester vigilant et réactif pour bénéficier des prestations qui vous intéressent.

Vos représentants SUD dans les instances CGOS régionales et nationales défendent vos droits au plus près de vos attentes, pour que le CGOS soit toujours un organisme au service des besoins des agents.

